



DCI-NSAPVD/2012/284-974

Projet d'appui à la gestion équitable et durable de l'espace agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN)

Etude diagnostique du fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail dans la zone d'intervention du PAGEPA-NEN

Enquêtes auprès des maires et points focaux

Rapport de synthèse



Par : KHARI BOUKAR
Coordonnateur du PAGEPA-NEN

Août 2014

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	3
1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	3
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	4
III. PRINCIPAUX RESULTATS	4
3.1. ETAT DES LIEUX DES MARCHES A BETAIL ET DES COMITES DE GESTION PAR COMMUNE	4
3.2. APPRECIATION DE LA COMPOSITION ACTUELLE DES COMITES DE GESTION	5
3.4. APPRECIATION DES MISSIONS ASSIGNEES AUX COMITES DE GESTION	6
3.5. EFFET DES COMITES DE GESTION SUR LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES MARCHES A BETAIL	6
3.6. EFFET DES COMITES DE GESTION SUR L'AMELIORATION DES RECETTES	7
3.7. APPORT DE L'AMAB AU FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL	8
IV. SYNTHESE DES OBSTACLES/DIFFICULTES LIES AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DE GESTION	8
V. LEÇONS APPRISES	8
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'étude

Depuis octobre 2012, le Projet d'Appui à la Gestion équitable et durable de l'Espace agropastoral dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN) accompagne les communes cibles à la mise en œuvre des compétences transférées par l'Etat en matière de promotion des activités de production pastorale notamment la gestion inclusive et transparente des marchés à bétail. Dans ce cadre, le Projet a facilité la mise en place des comités de gestion (COGES) et des associations des acteurs des marchés à bétail (AMAB). Les comités de gestion sont créés par arrêté communal et directement portés par les communes tandis que les AMAB sont l'émanation démocratique des acteurs exerçant dans les marchés à bétail notamment les éleveurs, les acheteurs, les revendeurs, les aides-commerçants, les bouchers etc. Après leur mise en place, des formations et des séances d'appui-conseil ont été organisées à leur intention en vue de leur opérationnalisation.

Plus d'un an après la création des comités de gestions, il apparaît pertinent pour PAGEPA-NEN de prendre du recul et s'interroger sur le fonctionnement de ces comités en vue d'une amélioration de leurs efficacités tant pour les communes que pour les autres acteurs.

1.2. Rappel des objectifs et résultats attendus

L'objectif général de cette étude était de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Apprécier le niveau de fonctionnement des comités de gestion ;
- Identifier les éventuels obstacles et dysfonctionnements de ces comités de gestion ;
- Faire des propositions pour un meilleur fonctionnement des comités de gestion et une appropriation effective de la gestion des marchés à bétail par les Communes.

Au terme de l'étude, il était attendu les résultats suivants :

- Le niveau de fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail est connu et analysé ;
- Les obstacles et les dysfonctionnements des comités de gestion sont identifiés ;
- Des recommandations fortes sont formulées pour l'amélioration du fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude a été réalisée par l'équipe du PAGEPA-NEN. L'exécution de la mission a impliqué fortement les maires et les points focaux des communes cibles.

L'approche méthodologique a comporté les étapes suivantes :

- L'élaboration d'un questionnaire de collecte des données ;
- La validation du questionnaire par la Coordination du Projet ;
- La collecte des données par les facilitateurs auprès des maires et des points focaux ;
- Le dépouillement et l'analyse des données ;
- La restitution des résultats de l'étude ;
- La rédaction du rapport de l'étude.

Les communes impliquées dans l'étude sont celles qui ont bénéficié de l'appui-accompagnement du PAGEPA-NEN en matière de gestion inclusive et transparente des marchés à bétail. Il s'agit des communes de Kaélé, Moulvoudaye, Mindif, Moutourwa, Maga, Petté, Zina, Logone-Birni, Waza, Figuil, Guider, Pitoa et Ngong.

III. PRINCIPAUX RESULTATS

3.1. Etat des lieux des marchés à bétail et des comités de gestion par commune

Tableau 1: Etat des lieux des marchés à bétail et des comités de gestion par commune

Communes	Marchés à bétail	Existence d'un comité de gestion	
		Oui	Non
Guider	Guider	✓	
	Tchontchi	✓	
	Douroum	✓	
Pitoa	Pitoa		✓
Ngong	Ngong		✓
Figuil	Figuil	✓	
	Batao	✓	
Moutourwa	Titing	✓	
Kaélé	Doumrou	✓	
Mindif	Mindif	✓	
Moulvoudaye	Moulvoudaye	✓	
Maga	Pouss	✓	
Petté	Djaodé	✓	
	Alagarno	✓	
Waza	Zigagué	✓	

Zina	Mazera		✓
Logone-Birni	Zimado	✓	
	Nkidam	✓	
Total	18	15	03

Il ressort du tableau 1 qu'à la date de réalisation de la présente étude, 15 marchés à bétail sur 18 disposent chacun d'un comité de gestion. Ces comités de gestion sont créés par un arrêté communal. La création de ces comités de gestion intervient à la suite des diagnostics communaux du système de commercialisation du bétail ayant impliqué tous les acteurs de gestion des marchés à bétail. Ces diagnostics communaux ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements notamment le non-respect des textes en vigueur, le manque de concertation entre les acteurs de gestion des marchés à bétail. Ainsi, les communes, gestionnaires des marchés à bétail selon le décret leur transférant certaines compétences en matière de promotion des activités de production pastorale, ont décidé de créer des comités de gestion pour favoriser le dialogue entre les acteurs des marchés à bétail et contribuer à la transparence dans la gestion des marchés à bétail.

Les raisons avancées par les communes n'ayant pas encore créé des comités de gestion sont multiples : la gestion du marché à bétail a été confiée à un particulier (cas du marché à bétail de Ngong), les membres de l'AMAB devant siéger dans le comité de gestion n'ont aucun intérêt sur le marché à bétail (cas du marché à bétail de Pitoa).

3.2. Appréciation de la composition actuelle des comités de gestion

Le comité de gestion compte cinq membres dont un représentant de la commune, un représentant des services de l'élevage et trois représentants de l'association des acteurs de marché à bétail.

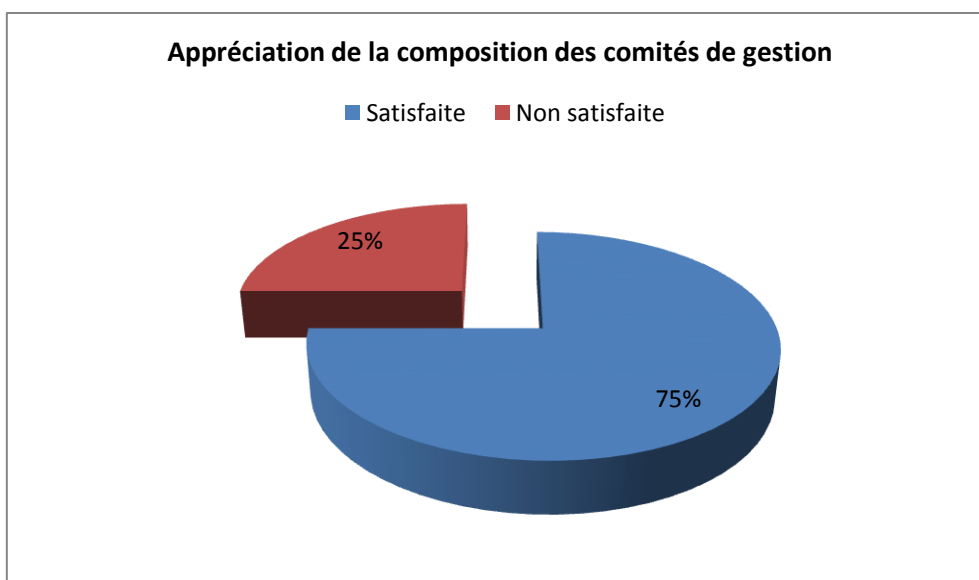


Figure 1: Appréciation de la composition des comités de gestion

Selon les maires et les points focaux rencontrés, la composition actuelle des comités de gestion est satisfaisante car il intègre toutes les composantes des acteurs du marché à bétail. Toutefois,

certaines mairies estiment que la commune, en tant que gestionnaire du marché, devrait avoir plus d'un représentant dans le comité de gestion.

3.4. Appréciation des missions assignées aux comités de gestion

Avant de s'intéresser à l'appréciation des missions des comités de gestion, il est important de les rappeler. Ainsi, la principale mission assignée à un comité de gestion du marché à bétail est la gestion et le développement du marché. A ce titre, il est chargé :

- Assure la sécurité des biens et des personnes sur le MAB,
- Assure la gestion efficiente et transparente du MAB,
- Veille à l'application des textes réglementant les relations entre acteurs,
- Tient les outils de gestion du marché à bétail,
- Collecte et diffuse les informations sur le marché à bétail,
- Collecte les taxes et assure leur répartition entre acteurs selon les bases prédéfinies,
- Organise et anime les concertations régulières et périodiques entre acteurs
- Facilite la mise en place des services sociaux de base au sein du marché,
- Gère les équipements et infrastructures sur le MAB,
- Cherche les opportunités de financement et facilite les transactions entre acteurs.

Tous les acteurs rencontrés ont affirmé à l'unanimité la pertinence des missions assignées au comité de gestion du marché à bétail. Cependant, en ce qui concerne la mission de collecte des taxes sur les marchés à bétail, il existe une divergence : certains mairies souhaiteraient que le comité de gestion assure le contrôle de la collecte des taxes tandis que d'autres aimeraient que le comité de gestion assure la collecte des taxes sur les marchés à bétail.

3.5. Effet des comités de gestion sur la transparence dans la gestion des marchés à bétail

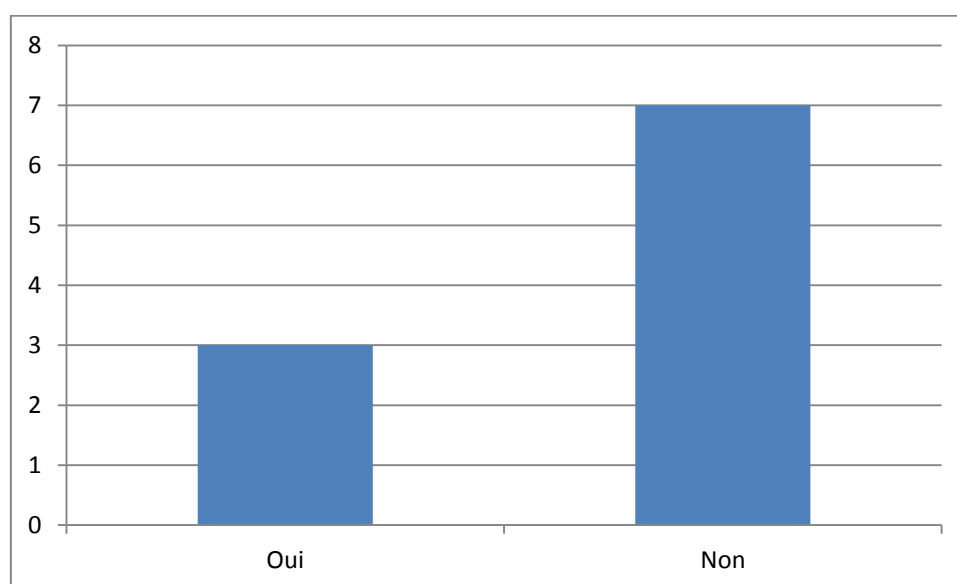


Figure 2: Appréciation de l'apport des comités de gestion à la transparence sur les marchés à bétail

La figure 1 indique le nombre de communes convaincues de l'apport significatif des comités de gestion à l'amélioration de la transparence dans la gestion des marchés à bétail. Trois communes sur dix affirment avoir constaté des changements dans la gestion des marchés à bétail suite à la mise en place des comités de gestion. L'amélioration des recettes communales provenant des droits de place sur les marchés à bétail est le principal indicateur utilisé par les personnes enquêtées pour apprécier l'amélioration de la transparence sur les marchés à bétail.

Les autres communes expliquent l'absence de changement par les difficultés de fonctionnement que connaissent les comités de gestion mis en place. En effet, en l'absence d'une implication effective des autorités communales, les comités de gestion éprouvent des difficultés à fonctionner effectivement.

3.6. Effet des comités de gestion sur l'amélioration des recettes

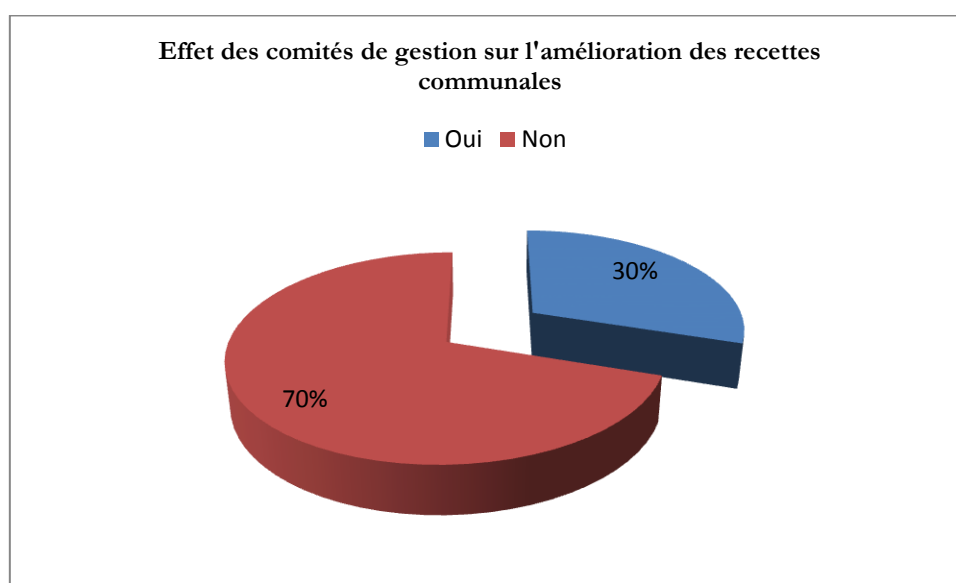


Figure 3: Appréciation de l'effet des comités de gestion sur les recettes communales

Selon les enquêtes, 30% des communes rencontrées ont affirmé que la mise en place des comités de gestion sur les marchés à bétail a permis d'améliorer leurs recettes sur les marchés à bétail. En effet, le comité de gestion joue un rôle vital dans l'enregistrement du bétail et la collecte des recettes sur les marchés à bétail. Grâce à l'enregistrement qu'il effectue, il permet à la commune de réduire les fuites des recettes. Par ailleurs, le contrôle des tickets oblige les vendeurs à s'acquitter des droits de place sur le marché.

70% des communes ont affirmé n'avoir pas constaté une augmentation de leurs recettes sur les marchés à bétail. En effet, cette situation est expliquée par les difficultés de fonctionnement du comité de gestion. Ces communes ne s'impliquent pas suffisamment pour assurer le fonctionnement des comités de gestion sur leurs marchés à bétail. Il est donc évident qu'un comité de gestion non fonctionnel ne saurait produire les effets attendus.

3.7. Apport de l'AMAB au fonctionnement des marchés à bétail

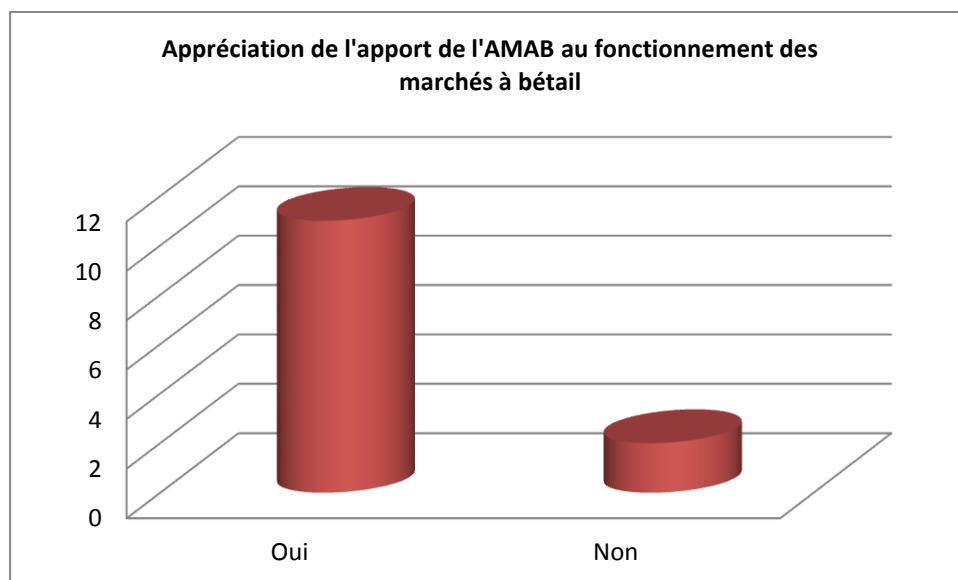


Figure 4: Appréciation de l'apport de l'AMAB au fonctionnement des marchés à bétail

La figure 4 indique que 10 communes sur 12 soit 83% des communes apprécient de manière positive l'apport des AMAB au fonctionnement des marchés à bétail. En effet, pour les communes, les AMAB constituées essentiellement des acteurs du marché, sont leurs interlocuteurs. Elles participent à l'animation du marché, à l'information et à la sensibilisation de leurs membres sur le respect des textes en vigueur relatifs au commerce du bétail. Cependant, certaines communes déplorent la méconnaissance par les membres des AMAB de leurs rôles et responsabilités dans la gestion des marchés à bétail. Par ailleurs, il a été constaté la présence en leur sein des personnes n'ayant aucun intérêt sur les marchés à bétail.

IV. SYNTHÈSE DES OBSTACLES/DIFFICULTÉS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE GESTION

- La faible implication de certaines communes dans le fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail ;
- La maîtrise insuffisante de leurs missions par certains membres des comités de gestion ;
- La présence des personnes n'ayant aucun intérêt sur les marchés à bétail dans certains AMAB et comités de gestion.

V. LEÇONS APPRISSES

- L'appui-accompagnement des comités de gestion à travers des sessions de formation et d'appui-conseil est indispensable pour assurer leur fonctionnement effectif ;
- L'implication effective de la Commune et en particulier du Maire est essentielle pour le maintien de la dynamique engagée et la durabilité du fonctionnement du comité de gestion.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'étude diagnostique du fonctionnement des comités de gestion des marchés à bétail, il apparaît de manière évidente que les comités de gestion et les AMAB, au regard de leur apport à l'amélioration de la transparence et des recettes communales sur les marchés à bétail, sont des structures très indispensables pour la gestion transparente et inclusive des marchés à bétail. Un an après la création des comités de gestion, leur fonctionnement varie d'une commune à une autre. Pour améliorer leur fonctionnement et renforcer leur rôle dans la gestion transparente et inclusive des marchés à bétail, il faut une véritable implication de tous les acteurs des marchés à bétail et en particulier des communes en tant que gestionnaires officiels des marchés à bétail. Pour ces dernières, un travail de plaidoyer et de coaching doit être mené afin qu'elles puissent s'approprier effectivement la gestion des marchés à bétail conformément au décret du Premier Ministre leur transférant cette compétence.

La composition des comités de gestion ainsi que leurs missions doivent être revues en tenant compte des spécificités de chaque commune et de chaque marché à bétail. Ensuite, les membres des comités de gestion et des AMAB doivent être suffisamment informés et formés sur leurs missions dans la gestion des marchés à bétail.

Pour le fonctionnement effectif des comités de gestion, les rôles et responsabilités de chaque membre doivent être clarifiés. En outre, une assistance technique dans l'enregistrement du bétail sur les marchés est indispensable.